

RÈGLEMENT COMPLET

Edition 2020 - Version 1.0



TABLE DES MATIÈRES

1.	Généralités	4
2.	Affiliations	4
3.	Parcours	4
	3.1. Parcours de substitution.....	4
	3.2. Balisage.....	4
4.	Courses	5
	4.1. Course « EXTREME ».....	5
	4.2. Course « SKY ».....	5
	4.3. Course « MOUNTAIN ».....	6
	4.4. Course « ACTIVE ».....	7
	4.5. Course « VERTICAL ».....	7
	4.6. Course « Relay ».....	8
	4.7. Courses des enfants.....	8
	4.8. Modifications de parcours ou de barrière horaire.....	9
5.	Conditions de participation	9
	5.1. Participation.....	9
	5.2. Age minimal.....	9
	5.3. Conditions particulières pour la course « EXTREME ».....	10
6.	Catégories	10
7.	Inscription	11
	7.1. Finance d'inscription.....	11
	7.2. Capacité limitée.....	11
	7.3. Changement ou annulation de participation.....	12
	7.4. Annulation de la course.....	13
	7.5. Prestations.....	13
8.	Equipement	13
	8.1. Pour toutes les courses sauf « EXTREME ».....	13
	8.2. Course « EXTREME ».....	14
	8.3. Sur le parcours, des secteurs « crampons » seront clairement identifiés. Tout coureur ne disposant pas de crampons ou ne les mettant pas sur ces secteurs sera immédiatement disqualifié. Bâtons.....	14
9.	Règles de course	14
	9.1. Chronométrage.....	14
	9.2. Port du dossard.....	15
	9.3. Comportement sur le parcours.....	15
	9.4. Abandon ou disqualification.....	15
	9.5. Lutte contre le dopage.....	15
	9.6. Pénalités.....	16
	9.7. Protêt.....	16

10.	Résultats et remise des prix	16
10.1.	Résultats.....	16
10.2.	Remise des prix	17
10.3.	Prix spéciaux	17
11.	Organisation et Comité de course	17
11.1.	Organisation	17
11.2.	Comité de course.....	17
12.	Responsabilité et Assurances	18
13.	Droit à l'image et utilisation à des fins promotionnelles	18

1. GÉNÉRALITÉS

Le Matterhorn Ultraks est une course à pied en montagne, qui a lieu à Zermatt chaque année. Elle s'est déroulée pour la première fois en 2013 et aura lieu en 2020 les vendredi 21 et samedi 22 août.

Le Matterhorn Ultraks est organisé par Ultraks SA avec le soutien de la Commune de Zermatt, des Remontées Mécaniques de Zermatt et de l'Office du Tourisme.

2. AFFILIATIONS

La course « EXTREME » est une course officielle du circuit international *Migu Run Skyrunner® World Series*. <http://www.skyrunnerworldseries.com/>

La course « SKY » est une course officielle du circuit *Skyrunner® Switzerland Series*.

3. PARCOURS

Les plans détaillés des différents parcours ainsi que les profils sont disponibles sur le site Internet <http://matterhorn.ultraks.ch/en/pages/parcours/trail/-active-race-134>.

Tous les départs et arrivées -à l'exception de l'arrivée de la course « VERTICAL »- ont lieu sur l' « Ultraks Plaza », située à Obere Matten à Zermatt (alt. 1'605m).

Selon les sources, les distances et dénivelées varient. Le tableau ci-dessous reflète les meilleures estimations pour chacun des parcours :

	Longueur	D+/D-
« ACTIVE »	19 km	1'150 m
« MOUNTAIN »	32 km	2'000 m
« SKY »	49 km	3'600 m
« EXTREME »	25 km	2'876 m
« VERTICAL »	2.3 km	655 m

Attention ! Ne vous fiez pas exclusivement aux données de votre montre. Selon la couverture nuageuse et plusieurs autres facteurs, une tolérance allant jusqu'à 5% est à considérer. Sur une course de 49km cela peut représenter plus de deux kilomètres de variation.

3.1. Parcours de substitution

Dans le cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas la tenue de la course sur les parcours de référence, et si cela est possible, des parcours de remplacement seront utilisés.

3.2. Balisage

Les indications de balisage de la course peuvent être trouvées sur le lien : <http://matterhorn.ultraks.com/fr/pages/infos-trail/balisage-239>.

4. COURSES

4.1. Course « EXTREME »

Longueur estimée : 25 km
 D+ / D- : 2'876 m
 Heure de départ: vendredi 8h 30
 Code couleur : Noir



Note : le parcours final et l'horaire de départ seront choisis en fonction de la météo.

	Ravitaillement	Poste médical	Contrôle/Chrono	Barrière Horaire
Zermatt (départ) 1'605m			X	
Hohbalm 2'665m			X	90 min après le départ.
Rothornhütte 3'198m	X	X	X	4h après le départ
Trift 2'337m	X	X	X	
Zermatt (arrivée) 1'605m	X	X	X	16h 30

4.2. Course « SKY »

Longueur estimée : 49 km
 D+ / D- : 3'600 m
 Heure de départ : samedi 7h 00
 Code couleur : Bleu

	Ravitaillement	Point d'eau	Poste médical	Contrôle/Chrono	Barrière Horaire
Zermatt (départ) 1'605m				X	
Sunnegga 2'260m	X		X	X	
Gornergrat 3'130m		X	X	X	
Riffelalp 2'222m	X		X	X	
Furi 1'880m		X		X	

	Ravitaillement	Point d'eau	Poste médical	Contrôle/Chrono	Barrière Horaire
Schwarzsee 2'583m	X		X	X	14h 30
Stafelalp 2'199m				X	
Trift 2'337m	X		X	X	
Zermatt (arrivée) 1'605m	X		X	X	18h 30

4.3. Course « MOUNTAIN »

Longueur estimée : 32 km

D+ / D- : 2'000 m

Heure de départ : samedi 8h 45

Code couleur : Rouge

	Ravitaillement	Point d'eau	Poste médical	Contrôle/Chrono	Barrière Horaire
Zermatt (départ) 1'605m				X	
Sunnegga 2'260m	X		X	X	
Riffelalp 2'222m	X		X	X	
Furi 1'880m		X		X	
Schwarzsee 2'583m	X		X	X	14h 30
Stafelalp 2'199m				X	
Zermatt (arrivée) 1'605m	X		X	X	18h 30

4.4. Course « ACTIVE »

Longueur estimée : 19 km

D+ / D- : 1'150 m

Heure de départ : Samedi 10h 30

Code couleur : Vert

	Ravitaillement	Poste médical	Contrôle/Chrono	Barrière Horaire
Zermatt (départ) 1'605m			X	
Sunnegga 2'260m	X	X	X	
Riffelalp 2'222m	X	X	X	14h 00
Zermatt (arrivée) 1'605m	X	X	X	18h 30

4.5. Course « VERTICAL »

Longueur estimée : 2.5 km

D+ : 655m ; D- : 0 m

Heure de départ : Vendredi 17h 30

Code couleur : Violet

Attention, le départ sur l'« Ultraks Plaza » est fictif. Le chronomètre n'étant déclenché qu'aux environs du Kilomètre 1 à l'attaque de la montée proprement dit.

Ainsi, le croisement de la voie ferrée ne portera pas à conséquence en cas de passage du train.

	Ravitaillement	Poste médical	Contrôle/Chrono	Barrière Horaire
Zermatt (départ) 1'605m			X	
Sunnegga 2'260m	X	X	X	

4.6. Course « Relay »

Le Matterhorn Ultraks propose un relais réservé aux entreprises sur le parcours « MOUNTAIN » en partenariat avec Loyco.

Les spécifications et conditions relatives au parcours « MOUNTAIN » s'appliquent *de facto* au Relais.

4.6.1. Relais

Le « RELAY » se coure par équipe de trois coureurs :

	<i>Pt départ - Pt relais/arrivée</i>	<i>Distance</i>	<i>D+</i>	<i>D-</i>
Coureur 1	Zermatt - Sunnegga	7.5 km	665m	10m
Coureur 2	Sunnegga - Furi (via Riffelalp)	10.4 km	389m	810m
Coureur 3	Furi - Zermatt (via Schwarzsee)	14.1 km	946m	1'180m

4.6.2. Composition des équipes

Les équipes peuvent être composées librement (dames et/ou hommes), la seule condition étant que chacun des membres soit au moins âgé de 18 ans (année de naissance 2001) et soit employé de la même entreprise.

Un seul classement final par entreprise sera établi.

4.7. Courses des enfants

Sont proposées deux courses pour les enfants en fonction des catégories d'âge.

4.7.1. Super Wollli

Distance : 2'600 m

D+/D-: 151 m

Départ: Vendredi 16h 30

a. Catégories d'âge

Catégorie	Années de naissance
Garçons 1	2006 - 2007
Garçons 2	2008 - 2009
Garçons 3	2010 - 2011
Filles 1	2006 - 2007
Filles 2	2008 - 2009
Filles 3	2010 - 2011

4.7.2. *Wolli*

Distance : 900 m

D+/D-: 17 m

Départ: Vendredi 16h 15

a. Catégories d'âge :

Catégorie	Années de naissance
Garçons 4	2012 - 2013
Garçons 5	2014 - 2015
Filles 4	2012 - 2013
Filles 5	2014 - 2015

4.8. **Modifications de parcours ou de barrière horaire**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course en cours, d'adapter les parcours et/ou les points de contrôle et/ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le Comité de course et sera sans appel.

5. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

5.1. **Participation**

A l'exception du « RELAY » les courses sont des épreuves individuelles.

5.2. **Age minimal**

Sont autorisées à participer les personnes remplissant les conditions d'âge suivantes :

- « VERTICAL »
année de naissance 2007 ou antérieure
- « ACTIVE »
année de naissance 2005 ou antérieure ;
- « MOUNTAIN », « SKY », « EXTREME » et « RELAY »
année de naissance 2002 ou antérieure ;
- ENFANTS
voir Article 4.7.

5.2.1. **Juniors**

Les courses « ACTIVE » et « VERTICAL » sont ouvertes aux Juniors dont l'année de naissance est comprise entre 2000 et respectivement 2005 pour la course « ACTIVE » et 2007 pour la course « VERTICAL »).

(i) **Dérogations**

L'organisateur se réserve le droit d'octroyer des dérogations.

(ii) Autorisation parentale

Une autorisation écrite des parents sera exigée pour les mineurs.
Le formulaire est disponible sur ce [lien](#) et doit être rempli, signé et présenté à la remise des dossards.

5.3. Conditions particulières pour la course « EXTREME »

Compte tenu de la difficulté technique du parcours, les participants à la course « EXTREME » doivent se prévaloir d'une expérience dans la course en montagne.

Ils doivent pouvoir être indépendants en haute montagne, hors sentiers, dans des conditions de mauvais temps et/ou brouillard.

A l'inscription il leur sera dès lors demandé de présenter des références.

Le Comité de Course se réserve le droit de refuser l'accès à la course, auquel cas le participant sera intégralement remboursé ou, s'il le désire, assuré d'une place dans l'une des autres courses au programme.

La décision du Comité de Course est sans appel.

6. CATÉGORIES

	« EXTREME »	« MOUNTAIN » « SKY »	« ACTIVE »	« VERTICAL »
Hommes I	1991 - 2002	1991 - 2002	1991 - 1999	1991 - 1999
Hommes M30	1981 - 1990	1981 - 1990	1981 - 1990	1981 - 1990
Hommes M40	1971 - 1980	1971 - 1980	1971 - 1980	1971 - 1980
Hommes M50	1970 ou antérieure	1961 - 1970	1961 - 1970	1961 - 1970
Hommes M60+		1960 ou antérieure	1960 ou antérieure	1960 ou antérieure
Dames I	1991 - 2002	1991 - 2002	1991 - 2002	1991 - 2002
Dames W30	1981 - 1990	1981 - 1990	1981 - 1990	1981 - 1990
Dames W40	-1980 ou antérieure	1971 - 1980	1971 - 1980	1971 - 1980
Dames W50		-1970 ou antérieure	1961-1970	-1970 ou antérieure
Dames W60+			1960 ou antérieure	
Juniors Garçons			2000 - 2005	2000 - 2007
Juniors Filles			2000 - 2005	2000 - 2007

7. INSCRIPTION

7.1. Finance d'inscription

Prix en Francs suisses par personne, incl. TVA 2.5%

	200 premières inscriptions par course	De la 201 ^e à la 500 ^e inscription par course	À partir de la 501 ^e inscription par course	Junior
« ACTIVE »	60.-	75.-	90.-	25.-
« MOUNTAIN »	95.-	110.-	125.-	.-
« SKY »	120.-	140.-	160.-	.-
« EXTREME »	140.-	140.- ¹	.-	.-
« VERTICAL »	35.-	40.-	45.- ²	25.-
« RELAY » (par équipe)	290.- ³	.-	.-	.-
« WOLLI » et « SUPER WOLLI »	10.-	.-	.-	.-

Sous réserve de places disponibles, la date limite d'inscription est fixée au vendredi 14 août 2019.

Pour la « VERTICAL » et pour la course des enfants, cette date est prolongée au jeudi 20 août 2019 minuit. Toutefois, pour toute inscription ultérieure au 14 août, le prénom ne sera pas imprimé sur le dossard.

7.2. Capacité limitée

Le nombre d'inscriptions est limité par course, à savoir :

« ACTIVE » : 820

« MOUNTAIN » : 790

« RELAY » : 50

« SKY » : 850

« EXTREME » : 250 (dont 220 proposées au public).

« VERTICAL » : 250

« WOLLI » : 125

« SUPER WOLLI » : 125

¹ Il n'y a que 250 places disponibles dont 220 proposées au public.

² A partir du 1^{er} juillet 2020

³ Maximum 50 équipes

7.3. Changement ou annulation de participation

7.3.1. Changement de parcours

- Un coureur peut changer de parcours jusqu'au dimanche 16 août 2020 à minuit.
- Un changement requiert le paiement de la différence entre le prix payé lors de l'inscription initiale et le tarif en vigueur pour le nouveau parcours le jour du changement.
- Aucun remboursement ne sera effectué si le prix du nouveau parcours est inférieur au prix payé lors de l'inscription initiale.

7.3.2. Cession individuelle du dossard

- Si un coureur n'est pas en mesure de participer à la course, il/elle est autorisé(e) à céder son dossard à une personne de son choix.
- Une telle modification est possible et gratuite jusqu'au 16 août 2020.

7.3.3. Cession du dossard à la liste d'attente

- Pour ceux qui n'ont personne à qui céder leur dossard, les organisateurs proposent un système de cession pour autant que la course concernée soit complète et qu'une personne en attente accepte la reprise du dossard.
- Les personnes renonçant à leur participation recevront un remboursement égal à :
 - 75% de la finance d'inscription payée si le renoncement est effectué avant le 30 avril 2020.
 - 50% de la finance d'inscription payée si le renoncement est effectué entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2020.
 - Aucun remboursement ne sera effectué pour les renoncements ultérieurs au 31 juillet 2020.
- Les renoncements sont pris en considération dans l'ordre chronologique de réception d'un email adressé à annulation@ultraks.com.
- Le prix de l'acheteur sera celui d'une inscription correspondant au tarif « 501^e inscription et plus ».

7.3.4. Non-participation

- Sous réserve de la méthode proposée ci-dessus, une non-participation du fait d'un coureur ne donne droit à aucun remboursement quelle qu'en soit la cause.

7.3.5. Assurance

Une assurance facultative est proposée au moment de l'inscription en ligne. Cette assurance couvre exclusivement le remboursement des frais d'inscriptions en cas de situations couvertes par les conditions générales (<https://www.mso-chrono.ch/userfiles/assurance-annulation/cg2-fr.pdf>)

7.4. Annulation de la course

- En cas d'annulation par l'organisateur pour toute autre raison que des motifs de sécurité ou d'autres raisons de force majeure, la finance d'inscription sera remboursée.
- En cas d'annulation par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons de force majeure, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.
- Par ailleurs, il est précisé qu'aucun remboursement ne sera applicable en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques) ou de force majeure.

7.5. Prestations

Chaque coureur inscrit aura droit aux prestations suivantes :

- Un dossard, lequel donne droit à un retour en station avec le train à crémaillère ou les remontées mécaniques en cas d'abandon⁴ ou pour la descente après la course « VERTICAL » ;
- Une puce électronique intégrée au dossard.
Cette puce est jetable et ne nécessite pas d'être retournée ;
- Les ravitaillements pendant la course ;
- Un repas d'après-course ;
- L'accès au service sanitaire ;
- Les douches à l'arrivée à Zermatt ;
- Le Dépôt-bagages (transport à l'arrivée pour la « VERTICAL ») ;
- Un cadeau-souvenir ;
- Un T-Shirt Finisher ;

Tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus est à la charge des coureurs (notamment le parking, l'hébergement et les autres repas).

8. EQUIPEMENT

8.1. Pour toutes les courses sauf « EXTREME »

- Le Comité de course n'impose pas d'équipement obligatoire.
- Chaque coureur a la responsabilité de décider lui/elle-même ce qui doit être emporté avec soi. Il est cependant vivement recommandé de bien s'informer de la météo pour ajuster l'équipement en conséquence et de prendre au moins un téléphone portable, une veste à manches longues et une couverture de survie.
- Un bulletin météo sera publié dans ce sens la veille de la course.
- Il est également recommandé de bien analyser les positions des postes de ravitaillement afin de prendre avec soi les quantités nécessaires de nourriture et boissons pour arriver au point suivant.

⁴ Cela ne concerne en aucune façon la ligne Taesch-Zermatt.

- Nous rappelons qu'il n'y a plus de gobelets aux ravitaillements. (à l'exception de l'arrivée de la « VERTICAL »). Il est donc nécessaire de se munir de son propre gobelet réutilisable.
- Un gobelet est proposé au prix de 5 CHF au moment de l'inscription pour ceux qui le désirent.

8.2. Course « EXTREME »

En tant que course officielle de la *Migu Run Skyrunner World Series* la course « EXTREME » est soumise au règlement officiel de la Series disponible sur leur site Web (<https://www.skyrunnerworldseries.com/rules-2018/>)⁵.

Ainsi, il est obligatoire d'emporter une veste étanche à manches longues.

De plus, l'organisation exige des coureurs qu'il aient :

- Une couverture de survie
- des micros-crampons pour les passages sur glacier du type Nortec « TRAIL » ou similaire (voir photo).



8.3. Sur le parcours, des secteurs « crampons » seront clairement identifiés. Tout coureur ne disposant pas de crampons ou ne les mettant pas sur ces secteurs sera immédiatement disqualifié. Bâtons

Les bâtons sont acceptés sur tous les parcours. Il est toutefois recommandé la plus grande prudence, notamment dans les phases de départ.

9. RÈGLES DE COURSE

9.1. Chronométrage

- La course « VERTICAL » est un « contre-la-montre » avec un départ individuel.
- Les autres courses ont un départ « au canon », c'est-à-dire avec un temps de départ identique pour tous les coureurs.
- Au moment de l'inscription, les coureurs doivent communiquer leur temps estimé pour finir la course. Ainsi des blocs en fonction de la vitesse seront mis en place.
- L'organisateur se réserve le droit de mettre en place un départ par vagues.

⁵ Disponible seulement en anglais

9.2. Port du dossard

- Chaque coureur porte son dossard de manière bien visible (numéro et sponsor) sur la poitrine, le ventre ou la cuisse droite, pendant la totalité de la course.
- Le dossard donne accès aux ravitaillements, aux postes médicaux ainsi qu'à toutes les zones ou installations réservées aux coureurs (notamment dépôt de bagages, douches, etc.).

9.3. Comportement sur le parcours

Les coureurs s'engagent à respecter toutes les règles et obligations découlant des dispositions du présent règlement et ses annexes et à se conformer aux directives et instructions du Comité de course.

Il est notamment rappelé que :

- Tout coureur est tenu de respecter le balisage ;
- Indépendamment de toute règle ou instruction expresse, les coureurs prendront les précautions commandées par l'environnement et/ou par les conditions, afin d'éviter des accidents les affectant eux-mêmes, les autres coureurs, les représentants de l'organisation ou tout tiers sur le parcours ;
- Tout coureur est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée et de signaler immédiatement tout accident au Comité de course par téléphone (+41 79 765 94 74) ou à un officiel sur le parcours (gilet orange);
- Un coureur rejoint doit libérer le chemin si la demande est faite ;
- Les coureurs doivent respecter l'environnement. Aucun déchet n'est abandonné sur le parcours ;
- Toute forme d'assistance physique est interdite (pousser, tirer ou porter).

9.4. Abandon ou disqualification

- Un coureur en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mis hors course sur décision du Comité de course.
- Sauf blessure, l'abandon d'un coureur ne peut se faire qu'à un poste de contrôle. Le coureur suivra alors les directives du Comité de course.
- Un coureur qui ne respecte pas les barrières horaires sera considéré comme disqualifié et suivra les directives du Comité de course.

9.5. Lutte contre le dopage

L'organisateur attire tout particulièrement l'attention des coureurs sur le respect des règles d'intégrité et d'éthique sportive. Les coureurs s'abstiennent de toute pratique de dopage.

La liste des Substances et Méthodes interdites (en compétition) est celle de l'AMA en vigueur à la date de la course (<http://www.wada-ama.org/fr/>).

L'organisateur se réserve le droit d'organiser des contrôles anti-dopage auxquels les coureurs acceptent de se soumettre.

9.6. Pénalités

9.6.1. Généralités

- Des pénalités seront infligées en cas de non-respect du règlement par un coureur.
- Toutes les décisions relatives à des pénalités sont prononcées par le Comité de course. Elles sont sans appel.

9.6.2. Tableau des pénalités

Manquement au règlement	Pénalité appliquée
<ul style="list-style-type: none">• Refus de suivre des instructions directes du Comité de course ;• Absence de micro-crampons dans les secteurs désignés de la course « EXTREME »• Contrôle anti-dopage positif.	<ul style="list-style-type: none">• Disqualification
<ul style="list-style-type: none">• Autres cas de comportement non conformes aux règles et instructions.	<ul style="list-style-type: none">• Cinq minutes de pénalité par violation (cumulables)• Disqualification dans les cas graves• Des retenues sur prix sont possibles.

9.7. Protêt

- Les éventuels protêts devront être déposés par écrit au Comité de course au plus tard 15 min. après l'arrivée du coureur.
Au-delà de ce délai, les protêts ne sont plus recevables.
- Un protêt devra être accompagné d'un dépôt de CHF 100.-. Il est remboursé si le protêt est admis. Il demeure acquis à l'organisateur en cas de rejet.
- La décision du Comité de course concernant un protêt est sans appel.

10. RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

10.1. Résultats

- Un classement par catégorie sera établi et publié sur le site Internet de la course après la proclamation des résultats.
- En cas d'arrêt prématuré de la course, le classement se fera suivant l'ordre et le temps de passage au dernier point de contrôle.

10.2. Remise des prix

- Pour chacune des courses, des prix en nature ou en argent récompenseront :
 - les dix premiers coureurs des catégories Hommes Général et Dames Général
 - les trois premiers des catégories juniors
 - les vainqueurs de chaque catégorie Hommes et Dames - les trois premières équipes de la course « RELAY »
 - les trois premiers enfants de chaque catégorie filles et garçons.
- Le « prize-money » de la course « EXTREME » s'élève à 6'000 EUR .
- Ces prix seront remis lors d'une remise des prix dont l'horaire sera confirmé ultérieurement.
- La présence à la cérémonie est requise pour recevoir son prix.

10.3. Prix spéciaux

- Des prix spéciaux peuvent être offerts par les sponsors sur la base de résultats intermédiaires.
- Pour pouvoir prétendre à ces prix le coureur devra impérativement avoir fini la course.

11. ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE

11.1. Organisation

- La course Matterhorn Ultraks est organisée par la société Ultraks SA à Genève.

11.2. Comité de course

11.2.1. Composition

- Un Comité de course sera nommé par l'organisateur. Il sera composé de quatre personnes.
- Les officiels tels que guides, médecins et volontaires présents le long du parcours doivent être considérés comme des représentants du Comité de course.

11.2.2. Compétences

- Diriger la course. Notamment, modifier ou interrompre le programme ou le parcours de la course ;
- Faire appliquer le règlement ;
- Officier comme jury en cas de protêt ;
- Prendre toute décision sur un point non prévu dans le présent règlement et imposé par les circonstances.

12. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- La participation à la course se fait sous l'entière responsabilité du coureur qui comprend et accepte les risques induits par la pratique de la course en montagne.
- En cas d'accident, le coureur déclare expressément dégager, dans toute la mesure permise par la loi, l'organisateur et toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, de toute responsabilité.
- Le coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages.
- Les frais de sauvetage en cas d'accident ne sont pas à la charge de l'organisateur.
- En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.
- Dans la mesure où l'organisateur devait directement assumer la charge de frais de sauvetage, ces frais seront remboursés à l'organisateur par le coureur, respectivement son assurance.

13. DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PROMOTIONNELLES

- Chaque coureur autorise expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Matterhorn Ultraks, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- La participation à la course ne confère aucun droit aux participants à utiliser la course et/ou son nom à des fins promotionnelles ou commerciales à leur propres fins ou de conférer de tels droits à des tiers.
- Toute communication hors du cercle privé se référant à l'événement ou utilisant des images de ce dernier est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixera les conditions.
- Matterhorn Ultraks est une marque déposée.

En cas de différence entre les textes des différentes versions du règlement, la version française du règlement fait foi.

Fait à Zermatt, le 10 octobre 2019

L'organisateur

Log des modifications